

Les propriétés spécifiques (*hawāṣṣ*) du Coran

Un ensemble de gens à consacré une œuvre sur ce thème; et parmi eux, il y a at-Tamīmī, Ḥuġġat al-Islām al-Ġazālī et, chez les modernes, al-Yāfiʿī¹. La plus grande partie de ce qui est mentionné à ce sujet est attribuable à l'expérience de gens vénérables. Et voici que je commencerai avec ce qui se trouve à ce propos dans la Tradition; puis, je recueillerai d'excellentes choses à partir de ce qu'ont mentionné les anciens et les personnes vénérables. 6/2176

[1. Propriétés spécifiques du Coran selon la Tradition prophétique]

Ibn Māġah (*Sunan*, 2/1142) et un autre citent, à partir d'une tradition de Ibn Mas'ūd: 'Servez-vous de deux médicaments: le miel et le Coran'.

Il cite également, à partir d'une tradition de 'Alī: 'Le meilleur remède est le Coran'. 6/2177

Abū 'Ubayd cite ce que dit Ṭalḥa b. Muṣarrif, à savoir: 'On dit que lorsqu'on récite le Coran chez le malade, il trouve en vertu de cela un soulagement'.

Dans *aṣ-Šu'ab*, al-Bayhaqī cite, selon Wāṭila b. al-Asqa', le fait qu'un homme se plaignit au Prophète (.) que sa gorge lui faisait mal. Il répondit: 'Il te faut réciter le Coran'.

Ibn Mardawayh cite ce que dit Abū Sa'īd al-Ḥudrī, à savoir: 'Un homme alla trouver le Prophète (.) et lui dit: J'ai mal à la poitrine. Il répondit: Récite le Coran. Dieu dit: «une guérison pour ce qu'il y a dans les poitrines» (10, 57)'.

Al-Bayhaqī et un autre citent, à partir d'une tradition de 'Abd Allāh b. Ġābir: 'Dans l'Ouvrante du Livre, se trouve la guérison de toute maladie'.

Dans son *Fawā'id*, al-Ḥila'ī cite, à partir d'une tradition de Ġābir b. 'Abd Allāh: 'L'Ouvrante du Livre guérit de tout, excepté du trépas (*as-sām* / *sa'm*), car le trépas, c'est la mort'. 6/2178

Sa'īd b. Maṣṣūr, al-Bayhaqī et un autre citent, à partir d'une tradition de Abū Sa'īd al-Ḥudrī: 'L'Ouvrante du Livre guérit du poison'.

Al-Buḥārī (*Ṣaḥīḥ*, 9/54) cite, à partir d'une tradition du même qui dit: 'Nous étions en voyage et nous descendîmes (de nos montures). | Alors, une esclave 6/2179

1 Voir le titre des ouvrages en question dans l'*Index des savants* aux endroits situés selon l'ordre alphabétique.

arriva et dit : Le chef de la tribu est en bonne santé² ! Y a-t-il avec vous quelqu'un qui fait des incantations (*rāqin*) ? Avec elle, se tenait un homme. Il lui fit l'incantation (*raqāhu*) avec la Mère du Livre et il guérit. On mentionna cela au Prophète (.) qui dit : Qu'est-ce qui lui a fait savoir qu'elle sert d'incantation (*ruqya*) ?

Dans *al-Awsaṭ*, aṭ-Ṭabarānī cite ce que dit as-Sā'ib b. Yazīd, à savoir : 'L'Envoyé de Dieu (.) me mit sous protection (*'awwadani*), avec l'Ouvrante du Livre, tout en crachant de la salive'.

Al-Bazzār cite, à partir d'une tradition de Anas : 'Lorsque tu te mets au lit sur le côté et que tu récites l'Ouvrante du Livre et « Dis : Lui, Dieu, est Un ... » (112, 1-), tu es garanti contre tout, sauf contre la mort'.

Muslim (*Ṣaḥīḥ*, 1/539) cite, à partir d'une tradition de Abū Hurayra : 'La maison dans laquelle tu récites *al-Baqara* 2, aš-Ṣayṭān n'y entreras pas'.

Dans *Zawā'id al-Musnad*, 'Abd Allāh b. Aḥmad, avec une excellente chaîne de transmission, cite ce que dit Ubayy b. Ka'b, à savoir : 'J'étais auprès du Prophète (.) et arriva un bédouin qui dit : Ô Prophète de Dieu ! J'ai un frère qui souffre. Il dit : De quoi souffre-t-il ? Il dit : Il est atteint de folie. Il dit : Amène-le moi. Et il le plaça devant lui. Le Prophète (.) le mit sous protection avec l'Ouvrante du Livre, quatre versets du début de la sourate | *al-Baqara* 2, ces deux versets : « Votre Dieu est un Dieu unique ... » (2, 163-164), le verset du Trône (2, 255), trois versets de la fin de la sourate *al-Baqara* 2, un verset de la sourate *Āl Imrān* 3 : « Dieu témoigne qu'il n'y a pas de divinité en dehors de Lui » (3, 18), un verset de *al-A'rāf* 7 : « Votre Seigneur est Dieu » (7, 54), la fin de la sourate *al-Mu'minūn* 23 : « Qu'il soit exalté Dieu, le Roi, le Vrai » (23, 116), un verset de la sourate *al-Ġinn* 72 : « Que la grandeur de notre Seigneur soit exaltée ! » (72, 3), dix versets du début de *aṣ-Ṣaffāt* 37, trois versets de la fin de la sourate *al-Ḥašr* 59, « Dis : Lui, Dieu, est Un ... » (112, 1-) et les deux protectrices (113 et 114). L'homme se leva comme s'il ne se plaignait plus de rien'.

Ad-Dārimī (*Sunan*, 4/2130) cite, d'après Ibn Mas'ūd, avec une chaîne remontant jusqu'aux compagnons (*mawqūf*) : 'Quiconque récite quatre versets du début de la sourate *al-Baqara* 2, le verset du Trône (2, 255), deux versets après le verset du Trône, trois de la fin de la sourate *al-Baqara* 2, ce jour-là, un ṣayṭān et rien de ce qu'il déteste n'approchera de lui ni de sa famille ; et ces versets ne seront pas lus sur un possédé sans qu'il ne reprenne le dessus'.

2 *Salīm* ici a le sens de piqué par un scorpion ; on dit cela, par antinomie, en guise de bon augure (NdE).

Al-Buḥārī (*Ṣaḥīḥ*, 4/322) cite ce que dit Abū Hurayra, à propos de l'histoire de l'aumône³, à savoir que le djinn lui dit : 'Lorsque tu te mets au lit, récite le verset du Trône (2, 255) ; alors, un gardien venant de la part de Dieu ne cessera pas de veiller sur toi et aucun šayṭān ne t'approchera jusqu'au matin'. Le Prophète (.) dit : 'N'a-t-il pas été sincère avec toi, alors que c'est un menteur?'.

Dans son *Fawā'id*, al-Maḥāmīlī cite ce que dit Ibn Mas'ūd, à savoir : 'Un homme dit : Ô Envoyé de Dieu ! Enseigne-moi quelque chose que Dieu fasse tourner à mon profit. Il dit : Récite le verset du Trône (2, 255), car il te préservera, toi et ta progéniture, il préservera ta maison, jusqu'aux maisonnettes autour de ta maison'.

6/2181

Dans *al-Muḡālasa*, ad-Dīnawarī cite, d'après al-Ḥasan, ce que dit le Prophète (.), à savoir : 'Ġibrīl vint à moi, en disant : Un esprit malin parmi les djinns te trompes. Donc, quand tu vas au lit, récite le verset du Trône (2, 255)'.

Dans *al-Firdaws*⁴, à partir d'une tradition de Abū Qatāda, il y a : 'Quiconque récite le verset du Trône (2, 255) dans un moment de détresse, Dieu lui viendra en aide'.

Ad-Dārimī (*Sunan*, 4/2131) cite ce que dit al-Muḡīra b. Subay', un des compagnons de 'Abd Allāh, à savoir : 'Quiconque récite dix versets de *al-Baqara* 2 durant son repos nocturne, n'oubliera jamais le Coran : quatre du début de la sourate, le verset du Trône (2, 255), deux versets après ce dernier et trois de la fin de la sourate'.

6/2182

Ad-Daylamī cite, à partir d'une tradition de Abū Hurayra munie d'une chaîne remontant jusqu'au Prophète (*marfū'*) : 'Il y a deux versets coraniques qui guérissent et qui font partie de ce que Dieu aime : ce sont les deux versets de la fin de la sourate *al-Baqara* 2'.

Aṭ-Ṭabarānī cite⁵, d'après Mu'ād, ce que le Prophète (.) lui dit : 'Ne t'enseignerai-je pas une invocation que tu puisses pratiquer ? Si tu avais une dette comme (la montagne de) Šīr⁶, Dieu la réglerait à ta place. (La voici) : « Dis : Ô Dieu ! Souverain du Royaume, tu accordes le règne à qui tu veux ... » jusqu'à sa parole : « ... sans compter » (3, 26–27). Ô Clément et Miséricordieux de ce monde et de l'autre ! Tu en donnes à qui tu veux et tu en refuses à qui tu veux.

3 Lire avec la voyelle 'a' : *aṣ-ṣadaqa* ; dans le manuscrit K, on trouve *az-zakāt* (NdE). Cette précision est utile, car on aurait tendance à lire avec la voyelle 'i' : *aṣ-ṣidqa*, à cause de la fin du texte : *ṣadaqaka*.

4 Ouvrage de ad-Daylamī.

5 Citation extraite de son ouvrage intitulé *al-Muḡam al-kabīr*.

6 En marge du manuscrit *alif*, on lit : 'Šīr est une montagne de al-Yaman'. Il est juste de dire que Šīr est une montagne de Aḡa', au pays de Ṭayyi' dans laquelle il y a des cavernes qui servent d'habitations (NdE).

Fais-moi miséricorde de façon à me rendre ainsi indépendant de la miséricorde d'un autre que toi'.

6/2183 Dans *ad-Da'awāt*, al-Bayhaqī cite ce que dit Ibn 'Abbās, à savoir: 'Lorsque l'animal de l'un d'entre vous est rétif ou difficile à monter, qu'il récite ce verset dans ses oreilles: « Désirent-ils une autre religion que celle de Dieu, alors que tout ce qui est dans les cieux et sur la terre se soumet à lui, de gré ou de force et qu'ils seront ramenés à lui? » (3, 83)'.

Dans *ad-Da'awāt*, al-Bayhaqī cite ...⁷

Dans *al-Šu'ab*, al-Bayhaqī cite, avec une chaîne où il y a quelqu'un d'inconnu et qui remonte jusqu'aux compagnons (*mawqūf*) ce que dit 'Alī, à savoir: 'On ne récitera pas la sourate *al-An'ām* 6 sur une personne malade, sans que Dieu ne la guérisse'.

Ibn as-Sunnī cite, d'après Fāṭima, que 'lorsque s'approcha sa naissance, l'Envoyé de Dieu (.) ordonna à Umm Salama et à Zaynab bint Ġaḥš de venir et de réciter auprès d'elle le verset du Trône (2, 255), « Certes, votre Seigneur est Dieu ... » (7, 54) et de la mettre sous protection au moyen des deux protectrices (113 et 114)'.

6/2184 Ibn as-Sunnī cite également (ceci) à partir d'une tradition de al-Ḥusayn b. 'Alī: 'La sécurité pour ma communauté par rapport au naufrage, lorsqu'ils naviguent⁸, consistera à dire: « [Il dit: Montez-y] au nom de Dieu qu'il vogue ou qu'il arrive au port. Certes, mon Seigneur est celui qui pardonne, il est miséricordieux » (11, 41) et: « Ils n'ont pas estimé Dieu à sa juste mesure » (39, 67)'.

Ibn Abī Ḥātim cite ce que dit Layṭ, à savoir: 'Il m'est parvenu que ces versets guérissent de la magie. On les récitera dans un ustensile dans lequel il y a de l'eau; puis, on la versera sur la tête de l'ensorcelé. Il s'agit des versets qui sont dans la sourate de Yūnus: « Lorsqu'ils eurent jeté, Mūsā dit: Ce que vous avez rapporté est de la magie ... » jusqu'à sa parole: « ... des coupables » (10, 81–82); sa parole: « La vérité se manifesta et fut annulé ce qu'ils avaient fait ... » jusqu'à la fin des quatre versets (suivants) (7, 118–122); et sa parole: « Ce qu'ils font est une ruse de magicien ... » (20, 69)'.

6/2185 Al-Ḥākim et un autre citent (ceci), à partir d'une tradition de Abū Hurayra: 'Jamais rien ne m'opprime, sans que Ġibrīl ne se présente à moi, en disant: Ô Muḥammad! Dis: Je m'en remets au Vivant qui ne meurt pas! | Et: « Louange à Dieu qui n'a pas pris de fils, qui n'a pas d'associé dans le règne et qui n'a pas de protecteur contre l'humiliation. Et proclame hautement sa grandeur » (17, 111)'.

7 Blanc dans le manuscrit A et ajout de 'et dans *aš-Šu'ab*' dans le manuscrit Ḥ (NdE).

8 Dans les manuscrits M et R, ajout de 'en mer' (NdE).

Dans *al-Miʿatayn*, al-Ṣābūnī cite (ceci), à partir d'une tradition de Ibn ʿAbbās dont la chaîne remonte jusqu'à Muḥammad (*marfūʿ*) : 'Ce verset est une sécurité contre les voleurs : « Dis : Invoquez Dieu ou invoquez le Clément ... » jusqu'à la fin de la sourate (17, 110–111)'.

Dans *ad-Daʿawāt*, al-Bayhaqī cite (ceci), à partir d'une tradition de Anas : 'Dieu n'accorde jamais de faveur en ce qui concerne la famille, la richesse ou la descendance à un serviteur qui dit : Ce que Dieu veut ! Pas de puissance si ce n'est en Dieu !, alors que ce dernier y verrait à cette occasion un malheur, mis à part le cas de la mort'.

Ad-Dārimī (*Sunan*, 4/2143) et un autre citent, par le truchement de ʿAbda b. Abī Lubāba, ce que dit | Zirr b. Ḥubayš, à savoir : 'Quiconque récite la fin de la sourate *al-Kahf* 18 pour se lever à une heure voulue de la nuit, se lèvera à cette heure-là'. ʿAbda ajoute : 'Nous l'avons expérimenté et nous avons trouvé qu'il en est bien ainsi'.

6/2186

At-Tirmidī (*Sunan*, 5/484) et al-Ḥākim citent, à partir d'[une tradition]⁹ de Saʿd b. Abī Waqqāš : 'Invocation de Dū n-Nūn, quand il invoqua (Dieu) dans le ventre du poisson : « Il n'y a pas de divinité en dehors de Toi. Louange à Toi ! Moi je suis parmi les injustes » (21, 87). Aucun musulman n'a jamais invoqué (Dieu) ainsi pour quoi que ce soit, sans que Dieu ne lui réponde'.

Et chez Ibn as-Sunnī, il y a : 'Je connais une formule qu'aucune personne en détresse ne prononce, sans en être délivrée, à savoir la formule de mon frère, Yūnus : « Et il cria dans les ténèbres : Il n'y a pas de divinité en dehors de Toi. Louange à Toi ! Moi je suis parmi les injustes » (21, 87).

Al-Bayhaqī, Ibn as-Sunnī et Abū ʿUbayd citent ce fait que Ibn Masʿūd récita (quelque chose) à l'oreille d'une personne souffrante et que celle-ci reprit le dessus. Alors, l'Envoyé de Dieu (.) demanda : Qu'as-tu récité à son oreille ? Il répondit : « Pensez-vous que nous vous avons créé pour rien ? » jusqu'à la fin de la sourate (23, 115–117). Il dit : Si un homme convaincu récitait cela sur une montagne, elle disparaîtrait'.

6/2187

Ad-Daylamī et Abū š-Šayḥ b. Ḥayyān, dans son *Faḍāʾil*, citent | à partir d'une tradition de Abū Ḍarr : 'Il n'y a pas de personne mourante auprès de laquelle on récite *Yā Sīn* 36, sans que Dieu ne lui facilite cela'.

6/2188

Dans son *Amālī*, al-Maḥāmīlī cite, à partir d'une tradition de ʿAbd Allāh b. az-Zubayr : 'Quiconque met *Yā Sīn* 36 en relation avec un besoin est satisfait à son sujet'. Chez ad-Dārimī (*Sunan*, 4/2150), cette tradition a un témoin parmi les suivants (*mursal*).

9 Parole omise dans le manuscrit A (NdE).

Dans *al-Mustadrak*, d'après Abū Ġa'far Muḥammad b. 'Alī, il dit : 'Quiconque trouve dans son cœur quelque dureté, qu'il écrive *Yā Sīn* 36 dans une coupe avec du safran et puis qu'il boive'.

6/2189 Ibn aḍ-Ḍurays cite, d'après Sa'īd b. Ġubayr, le fait qu'il récita sur un homme possédé la sourate *Yā Sīn* 36 et que celui-ci fut délivré.

Il cite également ce que dit Yaḥyā b. Abī Kaṭīr, à savoir : 'Quiconque récite le matin *Yā Sīn* 36, ne cesse pas d'être dans la joie jusqu'au soir ; et quiconque la récite le soir ne cesse pas d'être dans la joie jusqu'au matin'. Nous en a informés celui qui l'a expérimenté.

At-Tirmidī (*Sunan*, 5/8) cite, d'après une tradition de Abū Hurayra : 'Quiconque récite le soir *ad-Duḥān* 44 en entier, le début de *Ġāfir* 40 jusqu'à : « à lui l'arrivée » (40, 1–3) et le verset du Trône (2, 255), en sera protégé jusqu'au matin ; et quiconque le récite le matin en sera protégé jusqu'au soir'. Ad-Dārimī (*Sunan*, 4/2132) le rapporte avec l'expression : 'ne verra rien de détestable'.

6/2190 Al-Bayhaqī, al-Ḥārīṭ b. Abī Usāma et Abū 'Ubayd citent (ceci), d'après Ibn Mas'ūd, avec une chaîne remontant jusqu'au Prophète (*marfū'*) : 'Quiconque récite chaque nuit la sourate *al-Wāqī'a* 56, jamais la pauvreté ne l'atteindra'.

Dans *ad-Da'awāt*, al-Bayhaqī cite, d'après Ibn 'Abbās, avec une chaîne remontant jusqu'aux compagnons (*mawqūf*), à propos de la femme dont l'accouchement est difficile, qu'il dit : 'On écrira sur un feuillet, puis on le lui fera boire¹⁰ : Au nom du Dieu pour lequel il n'y a pas de divinité en dehors de Lui, le Longanime, le Généreux. Loué soit Dieu et qu'il soit exalté, le Seigneur du Trône sublime ! Louange à Dieu, le Seigneur des univers. « Le jour où ils la verront, c'est comme s'ils ne fussent restés dans leur tombe qu'un soir ou une matinée » (79, 46) ; « Le jour où ils verront ce dont ils sont menacés, c'est comme s'ils ne fussent restés dans leurs tombes qu'une heure du jour. Voilà une communication. Qui sera anéanti sinon le peuple pervers ? » (46, 35)'.

6/2191 Abū Dāwūd (*Sunan*, 5/335) cite ce que dit Ibn 'Abbās, à savoir : 'Si tu trouves en toi-même quelque chose, | c'est-à-dire, la suggestion de aš-Šayṭān, dis : « Il est le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et il connaît toute chose » (57, 3)'.

Aṭ-Ṭabarānī cite ce que dit 'Alī, à savoir : 'Un scorpion piqua le Prophète (.) ; il demanda de l'eau et du sel et se mit à frotter sur la piqûre¹¹, en disant : « Dis : Ô les mécréants ! » (109, 1–) ; « Dis : Je cherche la protection du Seigneur de l'aube » (113, 1–) ; « Dis : Je cherche la protection du Seigneur des gens » (114, 1–)'.

10 C'est-à-dire, le liquide dans lequel on aura trempé le feuillet.

11 Le texte contient : '*alayhā* (sur elle) ; ce pronom, en rigueur de termes, se rapporterait à '*aqrab* (scorpion) qui est féminin ; cependant, le sens semble imposer *ladja* (piqûre) sous-entendue.

Abū Dāwūd (*Sunan*, 4/427–428), an-Nasā'ī (*Sunan*, 8/141), Ibn Ḥibbān et al-Ḥākim citent, d'après Ibn Mas'ūd, le fait que le Prophète (.) détestait de faire des incantations, si ce n'est avec les deux protectrices (113 et 114).

At-Tirmidī (*Sunan*, 3/576) et an-Nasā'ī (*Sunan* 8/271) citent, d'après Abū Sa'īd: 'L'Envoyé de Dieu (.) pratiquait la recherche de la protection contre les djinns et l'œil de l'homme, jusqu'à ce que ne descendissent les deux protectrices (113 et 114). Alors, il les adopta et abandonna le reste'.

6/2192

Voilà ce sur quoi je me suis arrêté à propos des propriétés spécifiques (du Coran) à partir des traditions qui n'arrivent pas à la limite de l'apocryphe (*al-waḍ'*) et à partir des traditions dont la chaîne remonte jusqu'aux compagnons (*al-mawqūfāt*) et jusqu'aux suivants [*al-mursalāt*]. Quant à ce qui ne fait pas l'objet d'une tradition, les gens mentionnent vraiment beaucoup de choses et Dieu est celui qui en connaît le mieux l'authenticité.

[2. Propriétés spécifiques du Coran selon le dire des gens]

Comme propriété subtile du Coran, il y a ce que relate Ibn al-Ğawzī de la part de Ibn Nāṣir, de ses ṣayḥ-s et de Maymūna Bint Šāqūl al-Bağdādiyya qui dit: 'Un voisin à nous nous fit du mal. Alors, j'accomplis | deux unités de prière et je récitai, de l'ouverture de chaque sourate, un verset et ainsi jusqu'à la fin du Coran. Et je dis: Ô Dieu! Protège-nous de son entreprise! Ensuite, je dormis et j'ouvris les yeux et voici qu'il descendit (de son lit) avant l'aube; son pied glissa, il tomba et mourut'.

6/2193

Nota Bene [les incantations]

Ibn at-Tīn dit: 'Les incantations (*ar-ruqā*), au moyen des formules protectrices (113, 114, ...) et autres choses comme les noms de Dieu, représentent la médecine spirituelle. Lorsque cela est prononcé par la langue de créatures pieuses, la guérison advient avec la permission de Dieu. Lorsque ce genre de chose devient difficile, les gens recourent à la médecine corporelle. Je dis que c'est ce qu'indique sa (.) parole: 'Si un homme convaincu les récitait sur une montagne, elle disparaîtrait'.

Al-Qurṭubī dit: 'L'incantation (*ar-ruqya*) à l'aide de la parole de Dieu et de ses noms est permise et si cela est conforme à la tradition, c'est recommandable'.

Ar-Rabī' dit: 'J'interrogeai aš-Šāfi'ī à propos de l'incantation et il me répondit: Il n'y a pas de mal à faire l'incantation avec le Livre de Dieu et avec ce que l'on connaît de la pratique de l'évocation de Dieu'.

6/2194

Ibn Baṭṭāl dit: 'Dans les formules protectrices, il y a un secret qui ne se trouve nulle part ailleurs dans le Coran, parce qu'elles contiennent l'ensemble des invocations qui concernent la majorité des choses répréhensibles comme la magie, l'envie, le mal de aš-Šayṭān, ses suggestions, etc ... Voilà pourquoi, il (.) se contentait de cela'.

Ibn al-Qayyim dit, à propos de la tradition de l'incantation à l'aide de *al-Fātiḥa* 1: 'Puisqu'il est établi que certaines paroles ont des propriétés spécifiques et procurent des avantages, que penser alors de la parole « Seigneur des univers » (1, 2)? Ensuite, que penser de *al-Fātiḥa* 1 dont rien de semblable n'est descendu tant dans le Coran que dans les autres livres, étant donné qu'elle comporte l'ensemble des significations du Livre. En effet, elle contient déjà la mention des principes des noms de Dieu et leurs regroupements, l'affirmation du retour, la mention de la proclamation de l'unicité divine et du besoin qu'on a du Seigneur pour demander son aide et être guidé par lui, la mention de la meilleure invocation, à savoir la requête de la guidance vers la voie droite qui comporte la perfection de sa connaissance, de la proclamation de son unicité et de son adoration au moyen de la mise en pratique de ce qu'il commande, de l'omission de ce qu'il interdit et de la droiture en tout cela. Elle comporte aussi la mention des catégories de créatures qu'elle divise entre celui qui est favorisé grâce à sa connaissance de la vérité et à sa mise en pratique, celui qui encourt la colère divine, parce qu'il se détourne de la vérité après l'avoir connue et celui qui s'égare à cause de son manque de connaissance de la vérité, alors que cette sourate contient l'affirmation de la prédétermination, de la Loi révélée, des noms de Dieu, du retour, | du repentir, de la purification de l'âme, de la rénovation du cœur, ainsi que la réfutation de tous les innovateurs.

6/2195

Ce qui convient à une sourate, c'est que quelqu'une de ses propriétés soit telle qu'on puisse grâce à elle guérir de tout mal'. Fin de citation.

Question [à propos de l'absorption de l'écriture coranique]

Dans *Šarḥ al-Muḥaḍḍab*, an-Nawawī dit: 'Si on écrivait le Coran sur un ustensile qu'on laverait par la suite pour abreuver le malade (de cette eau), al-Ḥasan al-Baṣrī, Muḡāhid, Abū Qilāba et al-Awzā'ī disent qu'il n'y aurait pas de mal à cela. An-Naḥa'ī dit que ce serait répréhensible'. Il continue: 'Selon les exigences de notre doctrine, il n'y a pas de mal à cela. Al-Qāḍī Ḥusayn, al-Baḡawī et un autre encore ont déjà dit que si on écrivait du Coran sur un gâteau ou une nourriture, il n'y aurait pas de mal à les manger'. Fin de citation.

Az-Zarkaṣī dit: 'Parmi ceux qui proclament ouvertement la permission à propos de la question de l'ustensile, il y a al-ʿImād an-Nihī, malgré qu'il déclare qu'il n'est pas permis d'avaler un feuillet sur lequel il y a un verset. Cependant, Ibn ʿAbd as-Salām a formulé une opinion légale selon laquelle il est également interdit de boire (l'eau en question), parce que l'impureté de l'estomac la contaminerait'. La question reste problématique.